

CHAMPCELLA

BULLETIN MUNICIPAL GRATUIT - DÉC 2023

INFOS





Sommaire



Page 2
Edito
Pages 3-4-5-6
Vie municipale
Pages 7-9
Vie locale
Pages 10-11
Histoire
Page 12
Infos générales

Edito

Cher Champcellouires,

En ce début d'année 2024, c'est au nom de l'ensemble du conseil municipal, des agents communaux que je vous souhaite mes meilleurs vœux de bonheur, réussite, santé pour l'année à venir

J'ai une pensée toute particulière pour les personnes qui nous ont malheureusement quitté cette année.

Je souhaite au nom de la commune la bienvenue aux nouveaux arrivants et aux nouveaux nés en 2023.

2023, fut encore une année festive pour notre commune, RDV des canaux, fête de la Saint-Pierre, One minute film festival et après-midis jeux pour nos aînés. La participation de chacun, aux différentes manifestations, est le meilleur des remerciements que nous pouvons adresser à ces bonnes volontés.

Mes remerciements pour l'ensemble du personnel des services communaux qui ont accompli un travail considérable dans des domaines de plus en plus exigeants. Merci à nos employés pour leur motivation, leur conscience professionnelle, leur sérieux, leur disponibilité. Ils font un maximum au service de notre commune. Un grand merci aux élus, adjoints et conseillers.

Concernant les travaux réalisés au cours de l'année écoulée, vous pouvez en prendre connaissance dans notre Champcella Infos. Beaucoup de réalisations sont en cours et restent à venir.

Passez une bonne année 2024 et prenez soin de vous et de vos proches.

Le Maire, J. Pons

Horaires ouverture du secrétariat

Mardi 14h à 16h30

Jeudi 9h à 11h30 - 14h à 16h30

Merci de bien vouloir respecter les horaires d'ouverture pour plus d'efficacité du secrétariat.

Pour toutes urgences sur la commune en dehors des horaires d'ouverture du secrétariat, veuillez contacter un élu.

**Permanences du maire : les
jeudis sur RDV**

Contact

Mairie de Champcella

23, rue du pied de Ville, 05 310 Champcella

Tél : 04 92 20 93 75 - Courriel : mairie@champcella.fr

S.I.V.U. Champcella-Freissinières

23, rue du pied de Ville, 05 310 Champcella

Tél : 04 92 20 93 75 - Courriel : sivuchampcella@orange.fr

Horaires ouverture : Mercredi 9h à 12h

Ecole Maternelle

26, rue du pied de Ville, 05 310 Champcella

Tél : 04 92 20 93 47 - Courriel : ce.0050342v@ac-aix-marseille.fr

Bibliothèque Municipale

116, route de la Lauzette, 05 310 Champcella

Tél : 04 92 20 98 04 - Courriel : bib.munic@orange.fr

Horaires ouverture Mardi : 14h 30 à 16h30 et Samedi : 10h à 12h

Champcella Infos

Administration

Mairie de Champcella

Directeur de publication

Le maire, J. Pons

Conception et rédaction

L. Rey, 1^{ère} adjointe

Crédit photos

L. Rey, J. Bouquemont

Couverture

J. Bouquemont

Impression

Grafimelo

Date d'édition : 12/2023

Tirage : 150 exemplaires

Dépôt légal : 12/2023

Pour suivre l'actualité de la commune

<https://champcella.fr/news>

www.facebook.com/people/Commune-de-Champcella/100068661726925/

SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ EN TEMPS RÉEL !

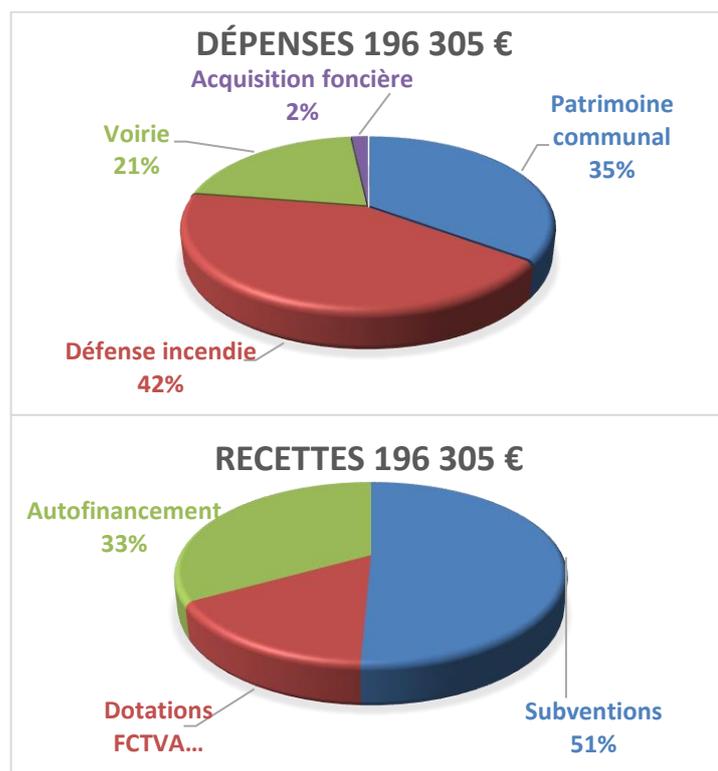
100% GRATUITE SANS INSCRIPTION SANS PUBLICITÉ

iliwapp
L'APPLI QUI CHANGE LA VIE !

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI !

Download on the App Store GET IT ON Google Play 18+ TÉLÉCHARGER SUR L'APP STORE

Investissement 2023



Travaux en régie 2^{ième} sem 2023

Voirie communale

Réparation du platelage du pont de Tramouillon
 Pose des bacs à graviers
 Déneigement des routes communales
 Débroussaillage et élagage des abords des routes
 Entretien des routes de montagne

Bâtiments communaux

Entretien courant des bâtiments et du cimetière (Peinture mur ext.)
 Peinture lavoir du Chambon suite à des incivilités
 Remplacement de la fontaine des Roberts
 Fermeture des cabanes d'alpage
 Réaménagement du local des archives municipales

Réseau d'Eau Potable

Entretien et relevés mensuels des débits des réservoirs
 Mise en place d'une vanne de vidange au Clos des Rousses
 Réparation de fuites
 Raccordement d'une nouvelle habitation à ville

DECI

Changement d'un Poteau Incendie à Ville

Divers

Entretien des véhicules et du matériel communal
 Relevés mensuels : débits des canaux Ville et Chambon
 Marquage de la coupe d'affouage

Taxes locales : THRS et TLV

Le conseil municipal a décidé de ne pas majorer, en 2024, la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés (THRS : Taxe Habitation pour les Résidences Secondaires et TLV : Taxe de Logement Vacant).

Tarifs divers 2024

Forfait affouage (Un lot par foyer)	27.00 €
Location à l'heure de la tractopelle (Avec chauffeur, pour de petits travaux occasionnels)	80.00 €
Forfait abonnement Eau potable (Ne comprends pas les redevances de l'agence de l'eau)	120.00 €
Salle polyvalente (30 pers) <i>Du lundi au dimanche</i> Particulier (24h) Associations Champcella - Freissinières Autres associations (24h) Caution	70.00 € Gratuit 35.00 € 400.00 €
Salle Multi-Activités (80 pers) <i>Hors temps scolaire</i> Particulier (24h) Week-end (Sam 8h au dim 22h) Associations Champcella - Freissinières Autres associations (24h) Caution	120.00 € 200.00 € Gratuit 60.00 € 500.00 €

Etat civil 2023

Naissance	
Téva Gilbert Michon	le 04.09.2023
Newen Gilbert Michon	le 04.09.2023
Décès	
Georges Tristan	le 24.01.2023
Marie-Hélène Streiff née Méric	le 13.03.2023
Gabriel Joubertjean	le 24.03.2023
Andrew Yule	le 19.07.2023
Thierry Malbrunot	le 10.08.2023
Juliette Pons	le 23.11.2023
Rachel Pellegrin	le 07.12.2023

Urbanisme 2^{ième} sem 2023

Déclaration Préalable	
DP 005 031 23 H0006 - Roux	Edification de clôture - Ville
DP 005 031 23 H0007 - Laoureux/Petit maire	Modification de la façade Sud - Les garrats
DP 005 031 23 H0008 - Sallée	Pose de panneaux photovoltaïques - La Lauzette
DP 005 031 23 H0010 - Foyard	Changement des menuiseries - Pra de Pella
DP 005 031 23 H0011 - Foyard	Fermeture d'un appentis - Pra de Pella

Subventions 2^{ième} semestre 2023

Fond de Solidarité Logement (FSL)	76.00 €
-----------------------------------	---------

Cimetière

Après avoir procédé à l'embellissement des allées de notre petit cimetière, la deuxième phase de réhabilitation est en cours. La commande a été passée auprès de l'entreprise Aubin à Gap pour la pose d'un colombarium, d'un jardin du souvenir avec banc de recueillement, l'installation d'un ossuaire et l'aménagement de l'espace « terrain commun ou carré des indigents ».

Les travaux débuteront au printemps 2024.

Coût de l'opération : 27 769 € TTC

Voirie communale

Sujet sensible pour les administrés de la commune, la sécurité des voies communales a été une priorité du conseil municipal depuis mars 2022. Sur les conseils des services techniques du Département 05, plusieurs actions ont été concrétisées cet été par l'agent technique communal : nouveaux panneaux de signalisation des



hameaux, pose de miroir et création d'un stop à la sortie du chemin du Son, création d'un stop à la sortie du chemin de la Casse, passage piétons entre la mairie et l'école.

Concernant le croisement du Seicq, les mesures de vitesses réalisées par le Département, cet été, après implantation de chicanes, font apparaître une faible baisse comprise entre 2 et 4 kms/h. Il n'apparaît pas nécessaire d'engager de lourds aménagements. La commune a donc réalisé, sur les recommandations de la DDT, un marquage au sol de type « dents de requin » pour attirer l'attention des usagers.

Pour plus de sécurité également, plusieurs portions de voie ont été goudronnées et 13 bacs à graviers ont été installés sur l'ensemble du territoire de la commune. N'hésitez pas à vous servir en cas de besoin !

La municipalité a récemment mis à jour le tableau de classement de voirie communale. L'augmentation du kilométrage de la voirie permettra de percevoir plus de dotation du Département.

Dans la continuité de l'aménagement de place de l'église, des travaux ont été réalisés cet été derrière la SMA à Ville créant un nouvel espace de parking. Toutefois, nombreux véhicules « ventouses » gênent le stationnement dans le hameau. La municipalité souhaite la coopération des habitants pour ne pas devoir prendre des mesures coercitives. Des emplacements réservés aux agents/enseignants seront matérialisés.

Rappel : Selon l'article R 417-12 du code de la route, « est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours ou pendant une durée inférieure mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police ».

Défense Extérieure Contre l'Incendie

Champcella

Des citernes pour défendre les hameaux et la forêt contre les incendies



Les citernes ont été inaugurées avec, autour du maire Jacques Pons, le secrétaire général de la sous-préfecture, les conseillers départementaux, le président de la comcom du Pays des Écrins, le représentant des communes forestières, des élus, le commandant Collier, responsable du groupement Nord du Sdis et le lieutenant Flamen d'Assigny, chef du CIS de L'Argentière. Photo Le DL/Jocelyne Bianchi-Thurat

La commune de Champcella a inauguré, mercredi 15 novembre, des citernes de défense incendie pour la protection des hameaux des Faures, des Garrats, des Seyes et de la forêt attenante. Lors de son discours, le maire Jacques Pons a rappelé que le hameau des Seyes avait subi l'incendie d'une habitation en 2020. Sans cet équipement de défense incendie, il n'était pas depuis possible de reconstruire cet-

te maison, ni de réhabiliter une maison attenante.

Une étude a été réalisée par les services du Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) afin de valider le choix du site et d'identifier la capacité de réserve en eau à prévoir.

Le montant des travaux s'élève à 65 900 € HT. Ils ont été subventionnés par l'État (Fonds vert et DETR) et le Département à hauteur de 50 943 € au total.

Dauphiné libéré du 18.11.2023

Moins d'un an et demi entre le diagnostic du réseau, la recherche de subvention et la pose de citernes sur le réseau ont permis à la municipalité de réaliser les objectifs prioritaires de lutte contre l'incendie des hameaux des Garrats, Seyes, Faures et de la forêt communale attenante, permettant la délivrance de permis de construire sur le hameau des Seyes.

Un poteau incendie défectueux de Ville a été également remplacé.

Coût opération : 3984 € TTC

Congrès des maires 2023

Les temps forts de la journée

Table ronde : A mi-mandat, témoignages et réflexions sur le mandat d'élu local.

Réflexions et échanges avec Chloé Morin politologue et autrice de "On aura tout essayé..."

Cette journée fût l'occasion de demander plusieurs devis pour des projets à venir et de recueillir des pistes de financement.



Le SCoT investit les mairies

Depuis le début du mois de novembre la Communauté de Communes du Pays des Ecrins installe un panneau d'information sur le diagnostic du SCoT dans chacune des 8 mairies de notre territoire.

L'occasion de présenter de manière synthétique notre diagnostic territorial :

- les dynamiques démographiques
- les dynamiques de l'habitat
- les dynamiques de l'emploi & des mobilités,
- les activités économiques
- le paysage & la biodiversité

N'hésitez pas à vous rendre dans votre mairie pour comprendre les enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale.

Le livret présentant le diagnostic territorial complet est consultable sur place (également en ligne <https://www.cc-paysdesecrins.fr/developpement-du-territoire/amenagement/schema-de-coherence-territoriale>)

Un registre de concertation est à votre disposition pour y écrire vos remarques. Le bilan de la concertation sera joint au dossier d'enquête publique.

Cette exposition sera complétée au fur et à mesure de la procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.

Gestion de la forêt communale

Dans le cadre de l'aménagement forestier régissant la forêt communale de Champcella avec l'ONF pour une période de vingt ans (2006-2025), la municipalité a souhaité inscrire au budget 2024 des travaux de renouvellement du mélèzin pour un montant de 18 112.50 € et a obtenu auprès de la Région Sud Paca une subvention à hauteur de 10 867 €. Afin de financer le reste à charge, la commune a déposé un dossier RESPIR (appel à mécénat).



GARDIEN
DE L'ÉQUILIBRE
FORESTIER

Enfin, pour assurer une gestion forestière durable, la municipalité a adhéré au Programme de reconnaissance des forêts certifiées (PEFC/FR ST 1003-1 : 2016).

Bon à Savoir

Apposé sur un produit en bois ou à base de bois, le label PEFC apporte la garantie au consommateur :

- que le propriétaire forestier qui a cultivé le bois et l'exploitant forestier qui a récolté et transporté ce bois ont mis en œuvre les pratiques de gestion forestière durable PEFC ;

- que toutes les entreprises qui ont ensuite transformé et commercialisé ce bois ont appliqué les règles de traçabilité PEFC pour garantir au consommateur que le produit qu'il achète est issu de sources responsables et qu'à travers son acte d'achat, il participe à la gestion durable des forêts.

Ordures ménagères

Afin d'optimiser la gestion des déchets sur le territoire de la CCPE, il est nécessaire d'arrêter la collecte des déchets en bacs roulant pour généraliser celle en conteneurs grutables. Pour cela, il est prévu de remplacer courant 2024 les points bacs par des points d'apports volontaires constitués de conteneurs semi-enterrés selon le maillage suivant :

Légende :



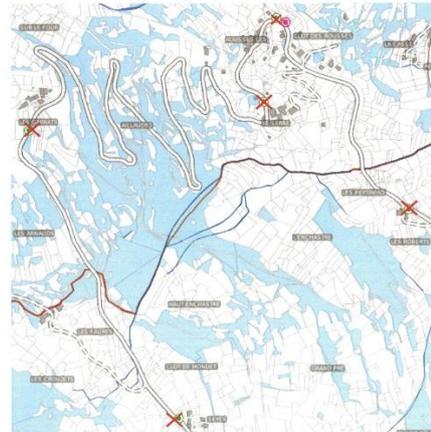
Figure 1 Le Ponteil



Figure 2 Le Chambon



Figure 3 Les rousses



Mobilité

Afin d'inciter la population à l'autopartage, seront installés prochainement au Chambon des panneaux de signalisation « sur le pouce » matérialisant les lieux de la pratique de l'autostop sur la commune.

La fourniture et la pose de ces panneaux sont prises en charge par le Département des Hautes-Alpes. Deux conventions ont été signées par la CCPE avec le Département et la société Mobicoop qui anime et déploie ce réseau.



Catastrophes naturelles

Suite aux récents événements climatiques ayant bouleversés notre département, notre commune n'a pas été épargnée. Nous avons recensé une dizaine de sinistrés (caves inondées pour la plupart) ainsi que certains dégâts sur la voirie (secteur de la Lauzette, route du Ponteil).

En cette journée du 1^{er} décembre 2023, habitants, élus et agents communaux ont œuvré pour limiter les dégâts (notamment sur le secteur du Chambon) mais aussi distribuer de l'eau en bouteille aux personnes non véhiculées. Nous remercions le SDIS pour leurs interventions auprès des sinistrés et la CCPE pour son acheminement de palette d'eau dès le lendemain. Après de nombreuses analyses non conformes et plusieurs interventions sur les réservoirs d'eau potable, la situation est revenue à la normale.

A l'heure actuelle, nous ne connaissons pas l'état de nos routes forestières. L'évaluation des dégâts aura lieu au printemps. Fort heureusement, un arrêté interministériel publié le 28/12/23 au Journal Officiel a classé notre commune en état de catastrophe naturelle, ce qui facilitera la prise en charge des différents travaux.

Nous menons une réflexion pour l'avenir afin de sécuriser les éventuelles zones à risques et nous travaillons à la réalisation du Plan de Sauvegarde Communal (PCS) et du Document d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM). La commune a également fait le choix de s'équiper de l'application ILLIWAP permettant à la fois de diffuser des informations générales mais également d'alerter la population en cas de danger.

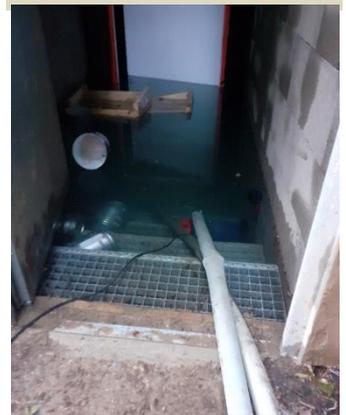


Route du Ponteil



Garage communal

Cave inondée
à la Lauzette



Travaux en régie
de nuit



Route de la Lauzette

Zoom sur un commerce

L'envol d'une belle aventure

C'est avec une grande émotion que je partage aujourd'hui une nouvelle qui me tient particulièrement à cœur. En effet, je reprends l'entreprise apicole familiale qui a vu le jour en 2002, et je suis ravi de vous raconter cette aventure qui s'annonce passionnante !

J'ai grandi ici et toujours ressenti un profond attachement pour mon village et sa nature environnante.

Lorsque mes parents ont fondé notre entreprise, il y a plus de deux décennies, ils ont posé les bases d'une passion qui m'a toujours animé.

Les abeilles ont toujours été une source d'inspiration pour moi. Lorsque mes parents ont décidé de passer le flambeau, il a été tout naturel pour moi de prendre le relais. C'est donc avec enthousiasme que je m'apprête à marcher sur les traces de ma famille ; père, grand-père, arrière-grand-père apiculteurs.

Notre exploitation est nichée dans un coin paisible de notre village, entourée de la splendeur des montagnes. Les ruches sont disséminées dans des prairies luxuriantes où les abeilles butinent les fleurs sauvages, créant ainsi un miel d'une qualité exceptionnelle. C'est avec une immense fierté que je continuerai à veiller sur ces précieuses abeilles, tout en conservant les méthodes traditionnelles de production et de récolte qui ont fait notre réputation.



L'une des choses qui me passionne le plus dans ce projet, c'est l'opportunité de sensibiliser notre communauté à l'importance des abeilles dans notre écosystème. Celles-ci jouent un rôle crucial dans la pollinisation, ce qui contribue à la diversité de notre flore, à la beauté de nos paysages et à la prospérité de nos cultures.

Notre entreprise se distingue par une approche respectueuse de l'environnement. Nous sommes fiers d'avoir soigné nos ruches selon des méthodes durables, en harmonie totale avec la nature. Le bien-être de nos abeilles est notre priorité absolue, car nous savons que leur bonne santé signifie un miel de qualité.

Bien sûr, la reprise de l'exploitation ne sera pas sans difficultés. La météo parfois capricieuse en montagne, les préoccupations croissantes liées aux changements climatiques et les exigences réglementaires en matière d'apiculture posent des défis importants et croissants. Cependant, je suis déterminé à relever ce challenge.

Mon installation fait également suite à une année de formation en BPREA (brevet professionnel de responsable d'exploitation agricole) suivi de deux années en étroite collaboration avec mon père pour assurer une transition en douceur et acquérir son savoir-faire. Je suis reconnaissant de pouvoir compter sur son soutien, son enseignement et je l'en remercie.

Avec cette reprise d'exploitation, j'amorce un nouveau chapitre qui porte un nom significatif pour notre région. Dorénavant, l'exploitation s'appellera "L'Abeille du Martagon". Le Martagon, cette fleur sauvage emblématique de notre environnement, qui fait la fierté des prairies de notre commune.

Cette reprise s'accompagne d'un projet d'expansion. En effet, je suis à la recherche de nouveaux locaux/terrains pour établir une nouvelle miellerie. L'objectif est de moderniser mes installations, d'améliorer mes capacités de production et de maintenance. Pour cela, je vais devoir explorer les possibilités au sein de nos communes de Champcella, de Freissinières et pourquoi pas des particuliers. Je suis ouvert à toutes propositions que l'on me fera.

Je vous remercie de votre soutien. Ensemble, construisons un avenir sucré et durable pour notre village de Champcella.

E. Lucas

Faune et flore locales

Les fleurs du Ponteil

D'années en années, dès le printemps, le Ponteil se pare de fleurs. Chacun, particulièrement en bordure de la voie publique orne sa maison ou son jardin par des plantations ou des corbeilles fleuries. Des bacs agrémentent les abords du four et l'entrée du hameau, embellissent et sont appréciés de tous mais aussi des randonneurs et touristes de passage.

Au cœur du petit bourg, un jardin de fleurs a été créé il y a quelques années, jardin privé mais accessible à tous. Une multitude de fleurs, espèces botaniques (dont un bon nombre de rosiers alpins et anciens) vivaces et annuelles voient leur floraison s'étaler du mois de mai à l'automne. Lys martagon, reine des Alpes (chardon bleu), digitales, potentilles, centaurées, campanules, ancolies, jubarbes, gentianes, orchis, œillets botaniques, silène, fraxinelles, épilobes, scabieuses, pivoine alpine et parfois la jusquiame noire... (redoutable plante de sorcières) et bien d'autres, rivalisent de beauté et se disputent l'espace structuré de murs en pierres sèches qui a remplacé une mauvaise ruine. Dans un mariage délicat toutes forment un écrin fleuri pour le hameau.

Un exemple à suivre pour que Champcella devienne encore plus beau de hameau en hameau !



Bibliothèque

Cette année, votre si petite bibliothèque a retrouvé des couleurs

Une fréquentation en nette hausse avec une nouvelle ouverture le mardi après-midi de 14h30 à 16h30 ;

En juillet, un festival "One Minute Film Festival" organisé conjointement avec les associations *Deleatur*, *Autour de la Biaysse* et la municipalité. Nous avons projeté 50 films, créé un atelier cinéma, des conférences, la projection de deux films. Cerise sur le gâteau environ 500 personnes qui se sont déplacés à Champcella ;

Un projet tout au long de l'année scolaire autour du jardin avec l'école de Champcella comprenant la visite d'un jardin d'agrément et d'un potager local, la construction de plessis en osier et acacia à la place des cadres en bois des jardinets ;

La construction d'une boîte à livres à destination des enfants ;

Et un projet encore en gestation quoique déjà dans nos têtes la future rando-littéraire autour de F'Murrr...enfin que de belles et bonnes choses à venir.

Merci à tous les bénévoles pour leur implication dans la bonne marche de votre si petite bibliothèque.

P. Naïmi

Ecole de Champcella

Classe flexible à l'école

Une classe flexible est une classe qui va proposer différentes surfaces de travail et différents types d'assises aux élèves pour leur permettre de bouger et maximiser ainsi leur attention et leur motivation en classe tout au long de la journée.



C'est pour répondre au mieux aux besoins des enfants que l'école de Champcella est en train de devenir flexible. Il y a toujours des bureaux des chaises pour travailler, mais pas que.... L'école est en train d'investir dans différents mobiliers, grâce au financement apporté par l'association de parents d'élèves « les marmots » : des coussins de différentes textures, des assises avec tablettes pour travailler au sol, des tabourets avec embase culbuto permettant à l'élève de faire un mouvement de balancements...

L'investissement matériel est très conséquent, il conviendra de le compléter petit à petit.

C. Garcia, enseignante

Label E3D

L'école de Champcella également récompensée

La conseillère pédagogique du district, Carole Blanchard, s'est également rendue à l'école de Champcella, pour remettre le label E3D sur une thématique différente : "les oiseaux autour de notre école". Tout au long de l'année scolaire 2022-2023, la classe de maternelle et de CP et son enseignante et directrice Camille Garcia ont travaillé en collaboration avec le parc national des Écrins et le garde moniteur Jean-Philippe Telmon. Les enfants ont appris à mieux connaître et reconnaître les oiseaux qui les

entourent, mais également à les protéger, à prendre soin d'eux en hiver, via la construction de mangeoires à partir de matériaux destinés à la poubelle, et au printemps avec la fabrication de nichoirs. La cour d'école est ainsi devenue un refuge LPO (Ligue pour la protection des oiseaux). L'école de Champcella avait déjà obtenu ce label en 2021 pour la création d'un poulailler pédagogique dans la cour de l'école. L'école de la Mi-Chaussée, à Briançon, sera également labélisée en début d'année 2024.

Dauphiné libéré du 25.12.2023

Autour de la Biaysse

Une année qui se termine en douceur, après les animations de l'année, Après-midis jeux, Fête des fleurs, Fête de la Saint-Pierre, Fête du pain, One Minute Film Festival, il nous reste encore la soirée Beaujolais le 25 novembre qui se déroulera cette année à Freissinières.



L'association *Autour de la Biaysse* arrive à un tournant de sa courte vie, pour raison personnelle deux piliers de notre association Mme Françoise

Mestre et M. Alain Luciani ont démissionné. Mi-décembre une assemblée générale sera programmée.

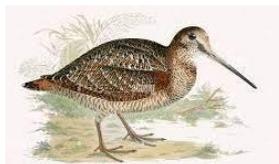
L'association a pour objectif de continuer son parcours inventif, basé sur le partage et la convivialité en mariant des animations culturelles et culturelles sur les communes de Champcella et Freissinières. Si vous avez un peu de temps à lui consacrer... vous saurez, je le pense quoi faire.

Le Président, P. Naïmi

Sivu - Fête de Noël des écoles 2023



Société de Chasse de Champcella



La saison de chasse 2023.2024 se termine avec un bilan positif des prélèvements aux plans de chasse grand gibier avec 90% de réussite.

Sécurité des chasseurs et autres usagers de la nature

Obligation de respecter les dispositions relatives à la chasse à l'approche ou à l'affût fixées dans l'arrêté préfectoral sécurité et les plans de gestion cynégétique approuvés dont à minima :

- Un tour de rôle devra être instauré au préalable par le détenteur du droit de chasse. Pour ce faire, le territoire de chasse sera découpé en secteurs de chasse individualisés.
- Les tours de rôle établis (Nom, dates et secteurs) ainsi que les éventuelles modifications seront transmis à l'Office Français de la Biodiversité.
- Le détenteur du droit de chasse devra présenter le tour de rôle et les secteurs correspondants à toute personne habilitée à leur contrôle.

L'équipe des chasseurs vous présente leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Le Président, P. Cheylan

Marmots Champcella Freissinières

Un nouveau bureau pour la rentrée 2023 !



Un grand merci à l'équipe sortante pour leur dynamisme et leur implication ces dernières années. L'association a pour volonté de créer du lien entre les parents et plus largement entre les habitants de tous les âges. Elle permet aussi de financer des projets scolaires, du matériel pédagogique et des interventions pour les deux écoles. Certaines actions seront poursuivies, comme le calendrier 2024 (disponible avant les vacances de Noël) et pourquoi pas en développer de nouvelles !

Vous avez envie de vous investir dans la vie des Marmots, venez partager un peu de votre temps et vos idées ! A bientôt !

La nouvelle équipe : Ewen, Cyril, Émilie, Coline, Camille et Maud

Contact : emilie.verney@gmail.com

Comité des fêtes

21 raisons de faire la fête, ça fait du bien

Votre comité des fêtes n'a pas prévu d'organiser de petites retrouvailles prochainement, mais n'oubliez pas pour autant d'organiser pour vous, vos voisins et vos proches quelques occasions d'effervescence collective. C'est un fait, faire la fête régulièrement fait du bien au moral, une véritable cure de jouvence. Allez savoir pourquoi, on a tenté de nous convaincre que pour faire la fête, il y avait besoin d'une occasion spéciale ! Baliverne ! Voici 21 raisons « made in Champcella » montrant qu'il n'y a pas de bonne raison mais seulement l'envie de faire la fête.

1. Il pleut depuis une semaine et vous avez le moral dans les chaussettes, seule une petite fête pourra amener le soleil.
2. Vous regardez par la fenêtre, qu'est-ce que c'est beau Champcella, ça se fête !
3. Vous n'avez pas pris le temps de discuter avec vos voisins depuis un moment, invitez-les !
4. Vous avez un stock de vieilles bouteilles qui prennent la poussière, organisez une dégustation !
5. Vous avez besoin de 10 bras pour vous sortir d'une galère, criez au secours et fêtez l'arrivée des copains !
6. Vous avez un(e) ami(e) de passage dans le coin, testez votre nouvelle recette !
7. EDF vous a remboursé un trop perçu, ça se fête !
8. C'est la première neige de la saison, ça se fête !
9. Vous avez appris qu'un(e) ami(e) venait de se fiancer, ça se fête !
10. Vous avez appris qu'un(e) ami(e) venait de divorcer, ça peut se fêter aussi !
11. Vous venez de vous faire tatouer, ça se fête !
12. Les pommes tombent à terre, vive les tartes aux pommes !
13. Votre enfant a fait sa première nuit complète, ça se fête !
14. Vous êtes devenus grand-père ou grand-mère, c'est trop la classe !
15. Vous avez fini vos travaux, pendez la crémaillère !
16. Vous achetez une nouvelle bagnole avec 4 pneus hiver, ça se fête !
17. Vous avez découvert la vraie identité du Père Noël...
18. Vous avez eu une promotion...
19. Vous avez quitté votre job, ça se fête !
20. Vous êtes en forme, ça se fête !
21. Vous partez en vacances, envoyez-nous des cartes postales !

On se retrouve au printemps... D'ici-là Bonnes Fêtes

Joyeusement vôtre

Le comité des fêtes de Champcella



Archives insolites de Champcella 3 : La balle du colporteur (1741-1742)¹

Les documents qui attirent l'attention sur d'anciens Champcellouires restés jusqu'ici inconnus, mais dont les faits et gestes peuvent être significatifs des conditions de vie de beaucoup d'habitants du village, sont parfois conservés loin de Champcella. Ainsi en est-il de l'acte de sépulture de Joseph Imbert, daté de 1741. Ce jour-là, le curé de Saint-Jean-de-Gardonnenque - autrement dit Saint-Jean-du-Gard - note dans le registre paroissial :

L'an mil sept cent quarante un et le jour que dessus², a été enterré Joseph Imbert, âgé d'environ vingt-six ans, fils à feu Jean et [passage peu lisible³] du lieu de Chancela, en Dauphiné au diocèse d'Embrun, ancien catholique⁴, après avoir reçu les sacrements de l'Église, ont assisté au convoi, les sieurs Jean Estienne Aymar, Jean Roux, Antoine Roquete [...]

Muni d'une copie de cet acte, Jean Roux peut effectuer les démarches officielles afin de régler la succession de

Joseph Imbert dans le Languedoc. En effet, s'il était bien né à Chancela et s'il résidait une partie de l'année dans son village natal où il s'était marié en 1734, Joseph Imbert exerçait, chaque année, de l'automne au printemps, la profession de marchand mercier itinérant, du côté de Saint-Jean-du-Gard.

Le 28 décembre 1741, Jean Roux fait rédiger une procuration par un notaire de Montpellier. Ce document nous apprend que Jean Roux et Joseph Imbert collaboraient pour le commerce de la mercerie. Ils avaient aussi une associée : Marguerite Lajard, veuve de Jean Imbert, de Gouas. À la différence de Jean Roux qui partageait avec Joseph les tournées de vente en Languedoc, Marguerite Lajard n'avait pas quitté Gouas. Elle avait investi de l'argent dans cette affaire et ses associés devaient lui remettre une part des bénéfices à leur retour. L'argent investi avait pu lui être transmis par ses parents : le contrat de mariage de Marguerite, rédigé le 21 août 1708, indique que sa dot s'élevait à 300 livres, soit l'équivalent du traitement de base annuel d'un curé : la portion congrue. Mais

Marguerite est aussi l'héritière de son mari qui, dans son testament daté du 18 août 1734, l'a instituée « administratrice » de leurs enfants, usufruitière à vie des biens de la famille, dont elle doit assurer la gestion jusqu'à ce que, ayant doté les plus jeunes, elle passe le relais à l'aîné, Antoine, « comme elle trouvera bon ».

Est-il ici question d'une association commerciale familiale ? Le contrat de mariage de Joseph Imbert, daté du 8 mars 1734, indique que Jean Roux était son beau-frère. Très exactement, Jean Roux - qui habite Pallon - est l'époux de Marie Imbert, fille que Jean Imbert, le père de Joseph, eut d'un premier mariage avant que, devenu veuf de la mère de Marie, il n'épouse Jeanne Guieu, la mère de Joseph. Quant aux liens de parenté entre Marguerite Lajard et ses deux associés, on ne saurait les tenir pour évidents du seul fait que le mari de Marguerite se nommait Imbert, comme Joseph et sa demi-sœur, l'épouse de Jean Roux ; il existe même une raison pour penser le contraire si l'on s'en tient à l'acte de mariage de Joseph⁵. Cependant des vérifications

¹ Excepté les documents produits à Saint-Jean-de-Gardonnenque - et des copies des actes produits à Montpellier - conservés aux Archives Départementales du Gard sous les cotes E dépôt GG12 (registre paroissial) et 2E58/511 (notaire), toutes les autres sources de cet article figurent dans les registres de catholicité/état civil de Champcella ou dans les registres de Maître Raymond, notaire royal au village ; faute de place, on ne donne pas la cote des actes produits à Chancela puisque, figurant

dans des registres bien identifiés et tenus dans l'ordre chronologique, ils n'est pas difficile de les retrouver.

² Un acte qui précède celui-ci et quelques autres, nous apprend qu'ils ont tous été rédigés le 30 novembre.

³ Jeanne Guieu, la mère de Joseph Imbert, est connue par beaucoup d'autres documents.

⁴ Depuis la révocation de l'Édit de Nantes, les catholiques peuvent être officiellement désignés comme

« anciens catholiques » et les protestants comme « nouveaux catholiques ».

⁵ Lors de la préparation d'un mariage, le curé de Chancela - comme tous les curés de France - doit vérifier si des empêchements peuvent faire obstacle à cette union, en particulier une consanguinité rejetée par la loi civile comme par la loi religieuse : le droit canon. Or, si certains actes indiquent un léger degré de parenté permettant d'obtenir une dispense, d'autres mentionnent explicitement que n'a été relevé « aucun

approfondies n'ont pas encore été effectuées.

Jean Roux a également obtenu une ordonnance d'un magistrat de la juridiction consulaire de Montpellier¹. Ce document lui permet de récupérer les bagages de Joseph Imbert à l'auberge où il séjourna pendant la maladie qui précéda sa mort. Jusque-là, Guillaume Girard, l'aubergiste, n'avait pas le droit d'utiliser ces affaires ni de les remettre à quiconque. L'aubergiste s'était d'ailleurs dévoué pour Joseph. Par exemple il avait payé d'avance le médecin qui ne l'aurait peut-être pas examiné sans cela. Guillaume demande maintenant à être remboursé et on ne saurait lui contester les 78 livres qu'il réclame. Des marchands de Montpellier se manifestent : Marc-Antoine Perinon et Joseph Charlebois. Ils ont vendu des articles de mercerie à Joseph et présentent des factures, encore impayées puisqu'il est d'usage d'acheter à crédit. La seule créance de Perinon se monte à plus de 300 livres ! Les associés de Joseph Imbert arriveront-ils à rentrer dans leurs frais ? Le 20 janvier 1742, Maître Rossel, notaire à Saint-Jean de Gardonnenque, procède à l'inventaire des affaires conservées à l'auberge. Un ballot, protégé par de la toile cirée, est ouvert. On y trouve quelques effets

personnels et des marchandises : près de quatre-vingts mouchoirs de modèles variés et seize coupons de mousseline de qualités différentes. L'ensemble est évalué à la somme de 250 livres. On découvre aussi 30 livres en argent liquide et une reconnaissance de dette de 6 livres qu'un client avait signée en mars 1741. Cependant Jean Roux cherchait autre chose : « *le livre de mémoire* » tenu par Joseph. On y apprend qu'il avait réalisé cent quarante-cinq ventes entre le 15 septembre et le 18 octobre 1741. Conformément à l'ordonnance du juge, Maître Rossel vise chaque page de ce document. Dès lors Jean Roux pourra le présenter aux clients ayant acheté à crédit - c'est le cas dans cent quarante et une ventes sur cent quarante-cinq ! - et en obtenir légalement le paiement. Ce sera difficile mais Jean peut commencer à espérer récupérer tout ou partie des fonds.

Le 27 novembre 1741, Joseph Imbert avait fait son testament. Il était veuf depuis le 14 septembre et, bien qu'il fût loin de *Chancella*, on constate qu'il en avait été informé. De fait, l'acte rédigé par Maître Rossel attribue à sa mère - ou, à défaut, à ses sœurs Suzanne et Marie - l'usufruit de ses biens, avec la mission d'élever son fils, Jean, né en 1740. Les nombreux

marchands merciers *chancellouires* qui commerçaient en Languedoc à cette époque n'ont pas tous connu les mêmes épreuves ni un décès aussi précoce. Pourtant, si on avait pu ouvrir la balle qu'ils transportaient et consulter leur livre journal, on aurait recueilli des informations comparables. Les affaires d'une trentaine d'entre eux commentent à être documentées ; constitution d'associations, modes et lieux d'approvisionnement, itinéraires des tournées et vente à crédit s'y retrouvent. Deux d'entre eux participent même à un trafic de toiles indiennes. Certains connaissent une ascension sociale dans telle bourgade languedocienne. D'autres reviennent au village pour une vieillesse respectée, à laquelle Joseph Imbert avait peut-être aspiré.

C. Jauffret



Signatures de témoins pour le contrat de mariage de Marie et Joseph Imbert, le 8 mars 1734. La signature de Joseph se trouve en haut, à gauche.

empêchement civil ou canonique », c'est-à-dire que, en ligne directe - mais on prenait aussi

en compte les parentés collatérale et spirituelle - ces personnes n'avaient pas d'ancêtres communs depuis quatre générations. C'est justement le cas de

Joseph Imbert et de son épouse, Jeanne Imbert, ce qui implique que Joseph n'était pas forcément un proche parent de tous les *Chancellouires* nommés Imbert et, par conséquent, de la famille de son associée Marguerite Lajard.

¹ Il s'agit de la Bourse commune des marchands de Montpellier. Elle a juridiction sur les affaires relatives aux commerçants, y compris saisonniers, qui travaillent dans toute la région.

Association

Société de Chasse de Champcella
Patrick Cheylan, Président 04 92 20 93 85

Les Marmots
Ewen Reunavot, Président ... 06 58 25 27 86
emilie.verney@gmail.com

Comité des fêtes
..... fiestachampcella@gmail.com

Association Patchwork
Anne Phily, Présidente
..... associationpatchwork@laposte.net

Autour de la Biaysse
Pierrot Naïmi, Président
..... autourdelabiaysse@gmail.com

Commerce

Humus Fournil Bio
Pains au levain naturel 06 17 90 49 23
humusfournilbio@hotmail.com

Savonnerie Neije
Savons naturels..... 06 95 28 12 34
savonnerie@neije.fr

Commerce ambulant

Le fournil d'Anthony
Pain – Viennoiserie..... 04 92 24 11 86
Lundi et samedi :
9h30 Ville
9h40 Le Chambon - 9h45 Le Serre
9h50 Le Chambon - 10h00 La casse

Boucherie Savinoise
Camion-magasin
Les mercredis 06 42 58 20 57

Gîte

Gîte de la Bergerie
Karine et Jos Kleverwa 04 92 20 96 69

Hôtel et restaurant

La Dormilhosa Auberge Bar
Claude et Laurence Mesnier .. 04 92 20 96 70

Meublé de tourisme

Azam Brice
Le Ponteil (5 places) 06 68 21 99 97

Brard Agnès agnes.brard@gmail.com
Les Rousses (6 pers) 06 71 26 35 56

Bastien Mireille et Pierre
La Lauzette (4 places)
La Lauzette (6 places) 06 84 12 54 91

Bellegarde Paul
La Gardette (3 places) 04 92 23 14 00

Cheylan Maryvon et Ginette
Le Chambon (5 places) 04 92 20 93 39

Cheylan Patrick
Le Chambon (4 places) 04 92 20 93 85

Condemine Lionel

Les Rousse (3 places) 04 92 21 49 34

Draperi Nicolas
draperinicolas@hotmail.com
Les voitées – Le Chambon
(6 places) 06 75 07 97 08

Marcien Corine
Le Chambon (4 places) 04 92 50 53 11

Thérizols Maud maud.thueil@gmail.com
Le Mahana, le Chambon
(5 places) 06 65 78 92 44

Numéro Urgences

Samu	15
Police	17
Pompiers	18
Urgence	112
Gendarmerie	17

Accueil public : Lundi au Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h, Samedi 14 h à 18h et Dimanche et jours fériés de 15h à 18h.

Patrimoine

Chapelle St Laurent de Rame
Église de Ville - Cadran solaire
Four banal des Rousses
Four banal du Ponteil
Four banal du Chambon
Four banal des Faures
Gouffre de Gourfouran
Site de Rama

Produit de terroir

Il pain d'épices
Doriana Moscone 07 83 25 52 80

L'abeille du Martagon (Miel)
Elian Lucas 06 20 78 18 15
elian.lucas@hotmail.fr

Profession libérale

Accompagnement à domicile
Sophie Bouvarel..... 06 99 11 31 71
Sophie.bouvarel@club-internet.fr

Maud Thérizols..... 06 65 78 92 44
Maud.thueil@gmail.com

Spécialiste en travaux d'accès difficile, Élagages et Abattages délicats

Simon Clavel 06 78 17 64 98
clavelsimon@gmail.com

Messe et catéchisme

Messe à Champcella tous les dimanches à 9h30, sauf le troisième dimanche du mois : 9h30 à Freissinières. Des changements peuvent intervenir, ils seront signalés par des affiches devant l'église.

Catéchisme, contact : 06 98 14 54 94

Vos conseillers départementaux

Vous reçoivent sur rendez-vous.



Gaëlle Moreau
07 64 89 60 60

gaelle.moreau@hautes-alpes.fr



Rémi Roux
07 64 89 60 59

remi.roux@hautes-alpes.fr



Navette marché de L'Argentière-La Bessée		
Circule tous les vendredis (sauf jours fériés)		
	ALLER	ARRÊTS
Champcella	08h40	Le Chambon
	08h42	Ville
	08h45	La Casse Pont de Pallon
	08h50	Les Ribes (Maison de la Vallée)
Freissinières	08h52	Les Meyries (carnoulet)
	08h53	Le Plan (carnoulet)
	08h58	Pallon (Norman)
	09h15	Les Queyras (Bouchayres, La, Morlaix)
La Roche de Rame	09h17	Géro (Phoc)
	09h18	Les Bonnières (Chapelle de Géro)
	09h19	Champéussiers (Grotte de l'Écluse)
	09h20	Les Gillis (Lanthes de l'Écluse)
	09h23	Le Serre (Bois aux lottés)
	09h24	Pont de la Fare
	09h25	La Ruine (Lanthes de l'Écluse)
	09h28	Plan Léothaud
L'Argentière - La Bessée	09h29	Gîte La Montagne
	09h30	HLM La Magdeleine
	09h31	Rue du Partin
	09h32	Le Château
	09h34	Place R. Desmoulin
	09h35	Eplanade P.A. Giraud
	09h36	Maison de Santé
	10h49	

* Les horaires sont fournis à titre indicatif en fonction des conditions météorologiques et de circulation.
* Pour le départ, déposer vos produits à transporter à la Poste ou au bureau de la Poste de Champcella.
* Pour le retour, déposer vos produits à transporter à la Poste ou au bureau de la Poste de Champcella.

SKIBUS NAVETTES
du Pays des Écrins

Consulter du 21 décembre 2023 au 31 mars 2024

15€ la saison

1€ OU 3€

-12 ans GRATUIT

-18 ans* GRATUIT

Travailleurs saisonniers
Carte en vente dans les Offices de Tourisme du Pays des Écrins

Infos horaires : www.paysdesecrins.fr

Boîte à idées

Dans une volonté de communiquer, échanger et partager avec les Champcellouïres, les membres du conseil municipal vous proposent une boîte à idées virtuelle :

boiteaidees.mairiedechampcella@gmail.com

Vous pouvez également déposer vos suggestions dans la boîte prévue à cet effet au secrétariat de mairie.